

Compte rendu de séance

Séance du 18 Septembre 2019

L'an 2019 et le 18 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de DELAYGUE Nicole, le Maire.

Présents : Mme DELAYGUE Nicole, Maire, Mmes : BIGIO Corine, ROBIN Christine, SUBLEMONTIER Stéphanie, M. BOURHIS Joël

Excusé ayant donné procuration : M. FOUBERT Alain à M. BOURHIS Joël

Excusé : M. PUCEL Pierre

Absentes : Mmes : CHEVREAU Kristell, GILLAIZEAU Valérie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

A été nommée secrétaire : Mme SUBLEMONTIER Stéphanie

Demande de participation financière au FSL Logement réf : 1/2019-09-18

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental sollicite la commune pour une participation au Fonds de solidarité pour le logement.

Ce dernier s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Sur l'année 2018, le FSL a reçu 5096 demandes et 3292 ménages ont pu bénéficier d'aides à l'accès, au maintien ou d'un accompagnement social spécifique logement.

La commune ne possède pas de logement social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas participer à ce fonds.

Aucun (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de participation financière au FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) réf : 2/2019-09-18

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental sollicite la commune pour une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Ce dernier s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Il peut également intervenir pour des aides d'urgence liées à l'extrême précarité des jeunes.

Il participa enfin au financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institutions publiques (missions locales, CCAS, Associations...)

Sur l'année 2018, le FAJ a apporté 560 aides aux jeunes euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas participer à ce fonds.

Aucun (pour : 0 contre : 6 abstentions : 0)

Demande subvention pour le projet équestre de l'école de La Puisaye réf : 3/2019-09-18

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de subvention de la part de l'APEPF, association des parents d'élèves des écoles de La Framboisière et La Puisaye.

Un projet éducatif va être présenté à l'inspecteur académique sur le thème "équestre".

Cette activité va permettre à l'enfant de développer une certaine autonomie, une gestion de son corps mais aussi de l'animal. L'enfant se rapproche de son environnement extérieur, qui est la nature.

Ce projet devrait se dérouler de mai à juin 2020, à raison d'une séance de 1h30 par semaine, soit 9 séances au total.

Le coût est de 2540,25 € Ce montant comprend les cours, les animations et le transport.

Face à ce coût conséquent, l'APEPF sollicite les communes pour une solide subvention qui permettrait de financer en partie le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de verser une subvention de 200 € si le projet se réalise.

A la majorité (pour : 5 contre : 1 abstentions : 0)

Approbation des nouveaux statuts du SIDEP réf : 4/2019-09-18

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la séance du comité syndical du SIDEP en date du 27 juin 2018, ce dernier a délibéré afin de passer une convention d'eau avec le syndicat d'alimentation en eau de Verneuil Est (SAEP).

La Préfecture a informé le syndicat que ses statuts ne l'autorisaient pas à la passation de conventions de prestations de services pour des collectivités extérieures.

Le SIDEP a donc modifié ses statuts lors de sa séance du 11 avril 2019 afin qu'il soit autorisé à vendre de l'eau à une autre collectivité.

Cette actualisation des statuts est soumise à chaque commune membre qui dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur la modification envisagée.

A défaut de délibération de la commune dans le délai imparti, la décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la modification des statuts telle que présentée par le SIDEP.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

1) FIBRE OPTIQUE

Une réunion à la CDC des Forêts du Perche animée par MM. Jacques Lemare, Vice-Président du Conseil départemental et Président d'Eure et Loir Numérique, et Benoît Dey, Directeur d'Eure et Loir Numérique était dédiée le 11 septembre 2019 à l'aménagement 100 % FttH : Fibre optique à l'abonné. Dans le cadre de l'AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux, c'est l'ARCEP qui contrôlera ces engagements).

Des 2 opérateurs concernés (ORANGE et SFR FTTH), seule la société SFR FttH (filiale du groupe ALTICE) a été retenue, ORANGE n'acceptant pas la totalité des conditions.

Le fichier d'adresses habitants Mediapost a été vérifié et renvoyé, condition indispensable pour que tous les habitants puissent être fibrés.

2022 sera la date butoir pour s'abonner ; les travaux démarreraient fin septembre 2019.

La Commune des Ressuintes est retenue pour la 1ère tranche d'installations.

Commercialisation 1^{er} semestre 2021 avec début des travaux 3 à 6 mois auparavant.

La totalité d'une commune ne sera pas forcément éligible dès l'ouverture commerciale.

En attendant le FttH : le THD RADIO (Très Haut Débit Radio) devrait concerner les habitants n'ayant pas un débit ADSL d'au moins 8 Mbit/s.

La commune des Ressuintes devrait pouvoir bénéficier des connexions grâce à l'antenne de Lamblore installée sur son château d'eau.

Après demande de précisions à Benoît Dey, Madame le Maire obtient une information d'offre en local d'ici la fin de l'année.

Une réunion d'informations devrait avoir lieu dans le trimestre.

TÉLÉPHONIE MOBILE

NEW DEAL passé entre les opérateurs et l'état.

Nouveau calcul et non la base de la carte ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) actuelle.

Appel d'offres lancé.

2) NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES EN EURE ET LOIR

La trésorerie de La Loupe fermera au 31 décembre 2019.

Un Conseiller aux Décideurs Locaux (analyses financières, conseils, moyens modernes de paiement..) sera installé dans chaque CDC pour les relations avec les collectivités.

Les fonctions de gestion (recettes et dépenses, tenue des comptes) seront confiées à des services de gestion comptable.

Certaines MSAP (Maisons de Services au Public) qui seront labellisées Maisons France Services seront dotées d'un agent pour répondre à toute demande du particulier.

La MSAP de Senonches est concernée.

3) MUTUELLE COMMUNALE

Contactée par AXA PRÉVENTION, Mme le Maire avait évoqué, lors de la séance de conseil du 1^{er} juillet, la possibilité de mettre en place une mutuelle communale afin de bénéficier de tarifs préférentiels. La Commune des Ressuintes ne ferait que faciliter la mise en contact d'AXA avec les administrés.

Une rencontre doit avoir lieu prochainement avec les représentants d'AXA.

4) TAILLE DES HAIES DES PARTICULIERS SITUÉES LE LONG DES VOIES COMMUNALES

Mme le Maire a reçu un courrier de M. Robert Espinasse – Hameau La Boufferie - lui demandant de pouvoir ajouter à la prestation communale de Damien Plessis, une prestation privée lors de son passage.

La facture de M. Plessis sera envoyée à l'intéressé.

5) COMPÉTENCE DRAINAGE

Revient à la commune et non à la CDC suite à la dissolution du SISR (Syndicat Intercommunal du Secteur Rural de Senonches – La Ferté-Vidame et ses environs).

6) PANNEAU PLUi

Rappel : le panneau de synthèse du diagnostic est consultable en mairie.

Nombreuses réunions à la CDC.

Chaque commune doit retravailler son PLUi en y apportant le plus de précisions possibles.

7) FRAIS DE SCOLARITÉ

Mme le Maire avait souligné en début d'année les conséquences du retour de la compétence scolaire aux communes, autrefois assurée par la CDC.

Depuis ce changement, la CDC attribue une compensation financière pour les élèves du RPI (Regroupement pédagogique) mais pas pour ceux scolarisés à l'extérieur.

Elle a reçu un courrier de la ville de Mesnils sur Iton concernant 2 élèves : 1 maternelle et 1 primaire.

Une demande de précisions à été demandée à la mairie de Mesnils pour avoir un détail de la dépense : 800 €maternelle et 442 €primaire, sur un coût total pour la Ville de 2000 € La différence représentant certainement les frais liés au périscolaire ne devant pas figurer dans le décompte. Réponse attendue.

Pour mémoire : 4 enfants scolarisés dans le RPI, 5 scolarisés à l'extérieur (La Ferté-Vidame, Senonches et Mesnils sur Iton)

8) UN BÉBÉ, UN ARBRE

Un arbuste sera planté à l'automne pour la naissance d'Elisée née au mois d'avril.

9) TERRAIN DE BOULES

Le Conseil remercie M. Frédéric Clérissy pour la remise en état.

10) REPLACEMENT DU LAVABO DU GITE COMMUNAL

Dépense prévue à l'automne.

Montant du devis de M. Patrick Denis : 562,80 €TTC.

11) REPAS DES AINÉS

Rappel de la date : dimanche 1^{er} décembre

Il se déroulera dans la salle polyvalente de la mairie.

Séance levée à 20:10

En mairie, le 26/09/2019

Le Maire
Nicole DELAYGUE